



## **OPERATION COMMERCIALE : OFFRE DE RENTREE 2023 AUDILAB**

Pour tout achat d'une paire d'appareils auditifs de la classe II, tous modèles confondus, du 01 SEPTEMBRE 2023 au 31 DECEMBRE 2023, profitez de 200€ de remise directement applicable sur le prix d'achat TTC de votre paire d'appareils auditifs ou d'un chargeur d'appareil auditif (de la même marque fabricant que votre appareillage) offert sur présentation de votre courrier d'offre.

L'offre de rentrée 2023 AUDILAB est non cumulable avec toute autre offre commerciale AUDILAB ou remise en cours, et est valable une seule fois par personne sur présentation dudit courrier. Elle est réservée à une seule personne le jour de l'achat de la paire d'appareils auditifs. L'offre est transmissible à un proche du destinataire du courrier.

Cette offre est valable dans les centres du réseau AUDILAB participants (renseignement en centre AUDILAB). Retrouvez le centre le plus proche de chez vous sur notre site internet <https://www.audilab.fr/trouvez-votre-centre/>.

Les appareils auditifs sont des dispositifs médicaux, produits de santé réglementés portant à ce titre le marquage CE. Ils ne peuvent être délivrés que par un audioprothésiste diplômé d'Etat et sur prescription médicale en cours de validité.

